

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 février 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LE BUDGET

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES ET AUX PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Len Gustafson (Assiniboia):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le budget ne fait qu'embrouiller la question de l'impôt sur les gains de capital pour les agriculteurs et les petits exploitants, sans compter les modifications radicales apportées aux rentes, les restrictions visant les reports et les régimes enregistrés d'épargne-retraite au point que l'existence même de l'exploitation agricole ou de l'entreprise est en danger. Je propose donc, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour modifier équitablement le jour d'évaluation et les impôts sur les gains de capital qui frappent les exploitations agricoles et les petites entreprises.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

LE QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX ÉLEVEURS ET AUX PRODUCTEURS LAITIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, le questionnaire sur la commercialisation nationale du bœuf qu'a préparé le ministère de l'Agriculture vers la fin de l'an dernier n'a été expédié qu'aux éleveurs et aux producteurs laitiers recensés par Statistique Canada en 1976. Il y a actuellement 267,000 questionnaires en circulation, mais seulement 193,000 éleveurs et producteurs laitiers et certains d'entre eux n'ont pas encore reçu le leur. Comme il importe d'établir une distinction nette entre les éleveurs ainsi que les producteurs laitiers et de faire une analyse exacte, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que le ministre de l'Agriculture consulte immédiatement les associations d'éleveurs pour s'assurer que tous les agriculteurs qui ont vendu des bestiaux l'an dernier ont reçu ce questionnaire et qu'on fasse nettement la différence dans les résultats entre les éleveurs et les producteurs laitiers.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'ÉCONOMIE

CONDAMNATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, plus de un million de Canadiens sont en chômage. Des milliers d'autres craignent de perdre leur emploi, leur foyer et toute forme de sécurité. Ces Canadiens étaient en droit de voir le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen) faire preuve d'un esprit de direction fondé sur la compassion et la sollicitude lorsqu'ils ont rencontré les premiers ministres provinciaux pour examiner la situation économique; au lieu de cela, ils n'ont eu droit qu'à un gouvernement fédéral dont l'attitude témoignait d'une volonté de refus et d'intransigeance. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre blâme le premier ministre et ses collègues pour la mauvaise foi manifeste dont ils ont fait preuve au cours des négociations, ainsi que pour leur égoïsme et leur entêtement politiques, qu'elle exhorte le premier ministre et ses collègues à abandonner des politiques qui privent le secteur privé de tout stimulant, et qu'en outre elle encourage le ministre des Finances à retirer son budget irréflecti et à en présenter un autre qui prévoirait les stimulants, ainsi que les programmes de création d'emplois et de mise en valeur de nos ressources auxquels le Canada et les Canadiens ont droit.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME DE SERVICES COMMUNAUTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Le Canada enregistre actuellement le chiffre inouï de plus de un million de chômeurs; par ailleurs, le gouvernement n'a pas su prendre des mesures pour indemniser les municipalités pour la perte du programme de contribution aux services communautaires qui avait permis jusqu'ici de réaliser pour 1.5 milliard de dollars de travaux de construction. Je propose donc, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):